

Commune Nouvelle de
MESNIL-EN-OUCHÉ
Plan Local d'Urbanisme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200058162-20210330-D20210330_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Affichage : 31/03/2021

Le Maire, Jean-Louis MADELON



**Evaluation
environnementale –
Volet écologique**

Vu pour être annexé à la délibération du 30/03/2021
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mesnil-en-Ouche,

Le Maire,



ARRÊTÉ LE : 03/12/2019

APPROUVÉ LE : 30/03/2021

Dossier 18080020
30/03/2021

réalisé par



Agence ouest – Evreux
PA Le Long Buisson
380 rue Clément Ader
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. SECTEURS A URBANISER : ENJEUX ECOLOGIQUES, IMPACTS ET MESURES ASSOCIEES.....	3
1.1 Présentation des secteurs étudiés	4
1.1.1 Secteur BEA-F, ancienne commune de Beaumesnil.....	6
1.1.2 Secteur BEA-G, ancienne commune de Beaumesnil.....	10
1.1.3 Secteur EPI-A, ancienne commune d'Epinay	14
1.1.4 Secteur LBO-A, ancienne commune de La Barre-en-Ouche.....	17
1.1.5 Secteur LBO-E, ancienne commune de La Barre-en-Ouche.....	21
CHAPITRE 2. CHAPITRE 2. SITES NATURA 2000 ET ZNIEFF : DEFINITIONS ET DESCRIPTIONS	26
2.1 Réseau Natura 2000	27
2.1.1 Rappel.....	27
2.1.2 Sites Natura 2000 sur les anciennes communes et à proximité (2km).....	29
2.1 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)	29
2.2.1 Rappel.....	29
2.2.2 ZNIEFF présentes sur les anciennes communes et à proximité (2km).....	29

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Localisation du territoire de Mesnil-en-Ouche	2
Carte 2.	Localisation des secteurs de projet ayant fait l'objet d'investigations écologiques.....	5
Carte 3.	Localisation des ZNIEFF sur la commune déléguée de Beaumesnil	30
Carte 4.	Localisation des ZNIEFF sur la commune déléguée d'Epinay	30
Carte 5.	Localisation des ZNIEFF sur la commune déléguée de La Barre-en-Ouche.....	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Inventaire des ZNIEFF dans un rayon de 2 km autour des sites sur les anciennes communes de Beaumesnil, de La Barre-en-Ouche et d'Epinay.	29
-------------------	---	----

INTRODUCTION

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mesnil-en-Ouche dans le département de l'Eure (27).

Il a pour objectif de constituer le volet écologique de l'évaluation environnementale et d'être intégré à celle-ci. Ce document se décompose en 2 chapitres :

- Chapitre 1 focalisé sur les secteurs à urbaniser nécessitant un diagnostic écologique ;
- Chapitre 2 centré sur les sites Natura 2000 et les ZNIEFF.

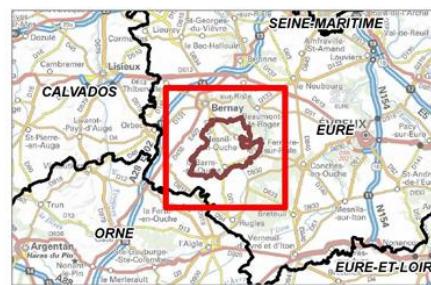
Les enjeux écologiques sont présentés au sein de chaque chapitre, suivis d'une analyse des impacts et d'une proposition de mesures dans la logique de la doctrine nationale « Eviter, Réduire, Compenser ».



Plan Local d'Urbanisme

Évaluation Environnementale
Volet écologique

Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche

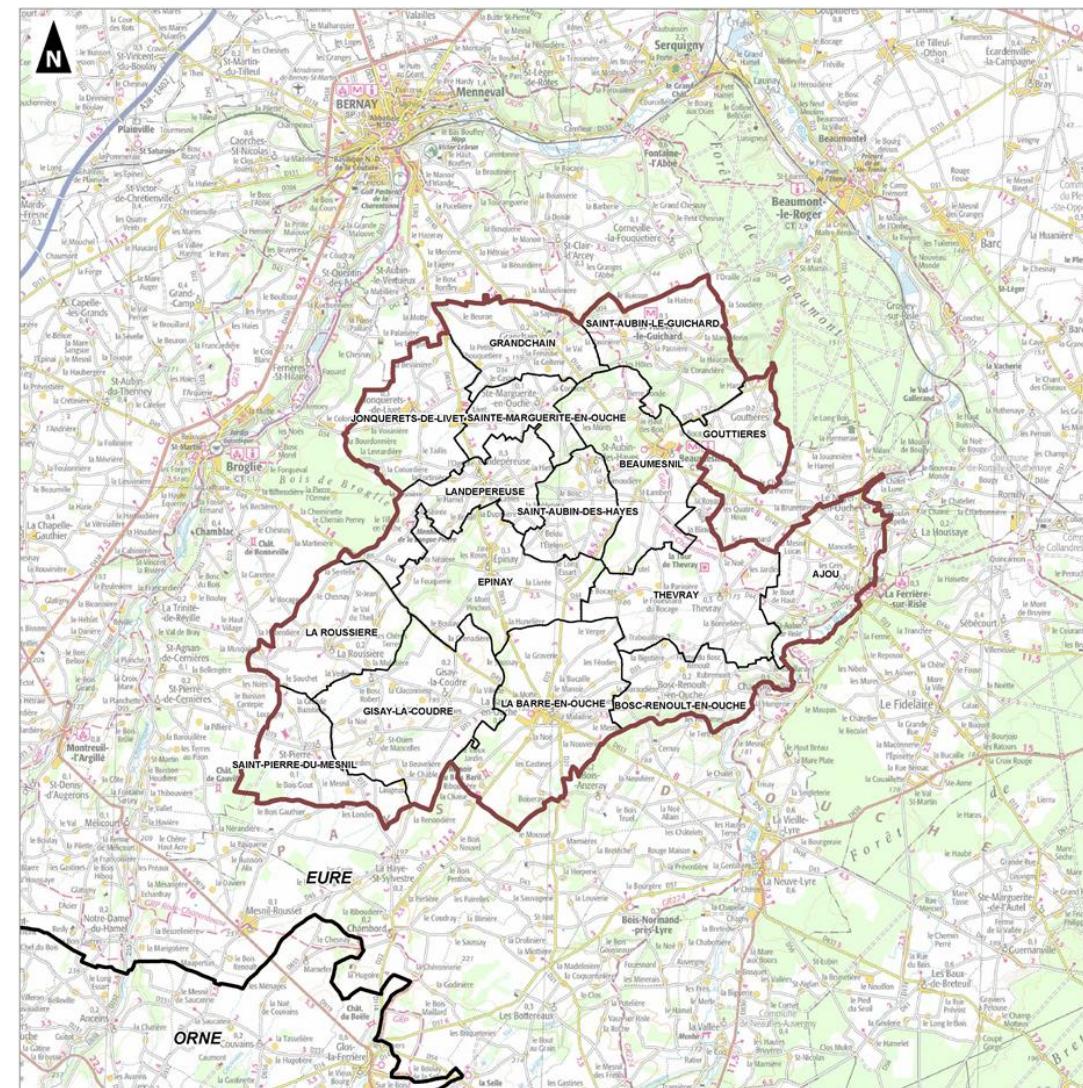


- Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche
- Commune déléguée
- Limite départementale

0 5 10
Kilomètres



Réalisation : AUDDICE, 2019
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100[®] et SCAN 1000[®]
Sources de données : IGN BD CARTO[®] - AUDDICE, 2019



Carte 1. Localisation du territoire de Mesnil-en-Ouche

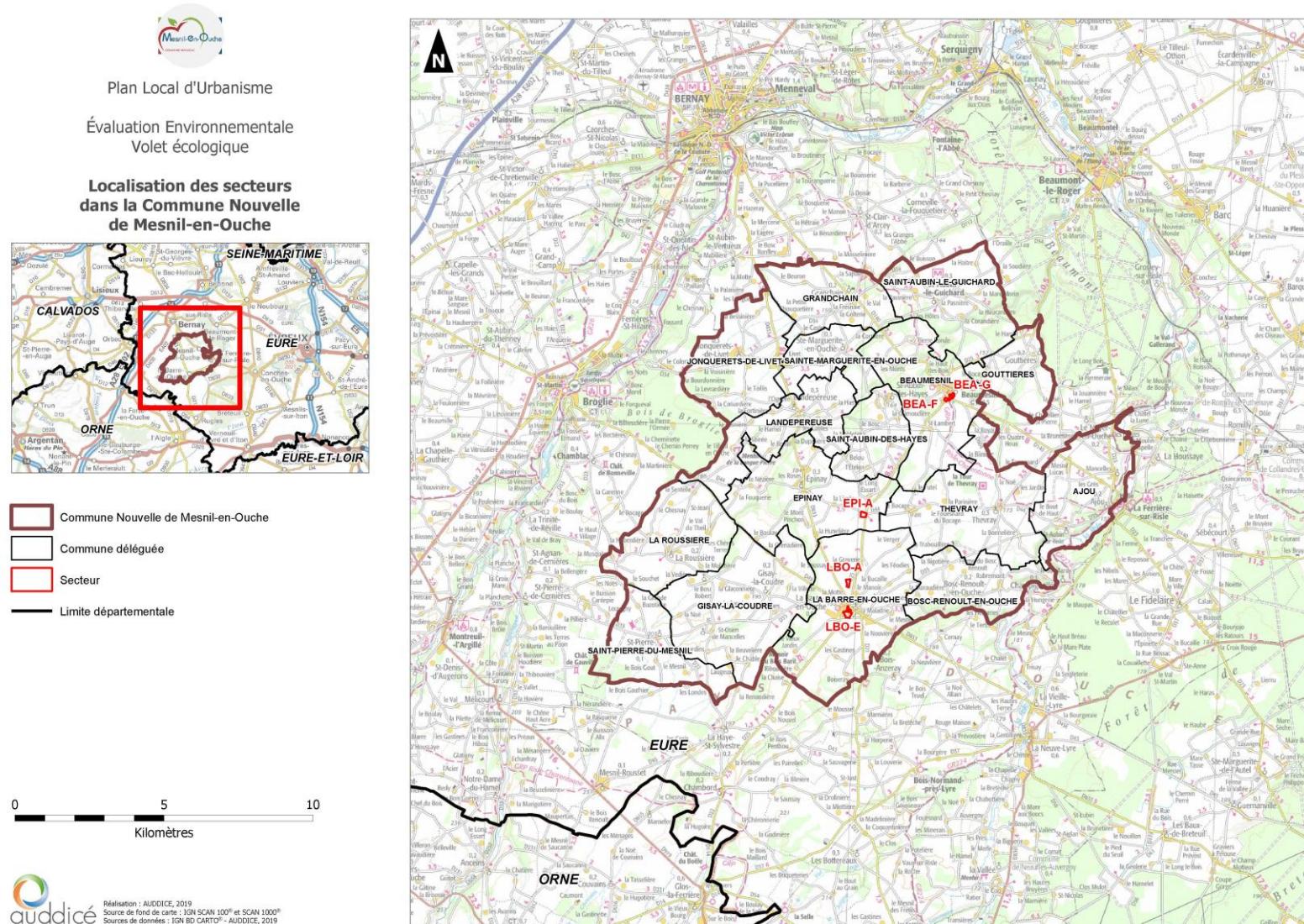
CHAPITRE 1. SECTEURS A URBANISER : ENJEUX ECOLOGIQUES, IMPACTS ET MESURES ASSOCIEES

1.1 Présentation des secteurs étudiés

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, plusieurs secteurs **susceptibles d'accueillir une urbanisation ou des aménagements nouveaux ont été étudiés. Il s'agit des secteurs faisant l'objet d'un projet d'ouverture à l'urbanisation.** Ces **secteurs qui constituent le périmètre d'étude**, ont fait l'objet d'une analyse écologique et d'investigations de terrain portant sur la faune, la flore et les habitats naturels. Au total, ce sont 5 secteurs qui ont été étudiés sur 3 communes différentes :

- Secteur BEA-F sur l'ancienne commune de Beaumesnil ;
- Secteur BEA-G sur l'ancienne commune de Beaumesnil ;
- Secteur EPI-A sur l'ancienne commune d'Epinay ;
- Secteur LBO-A sur l'ancienne commune de la Barre-en-Ouche ;
- Secteur LBO-E sur l'ancienne commune de la Barre-en-Ouche.

Ces derniers sont présentés ci-après sous forme de fiches tandis que la prochaine carte permet de les localiser sur le territoire communal.



1.1.1 Secteur BEA-F, ancienne commune de Beaumesnil

Secteur BEA-F, ancienne commune de Beaumesnil

I - Etat initial

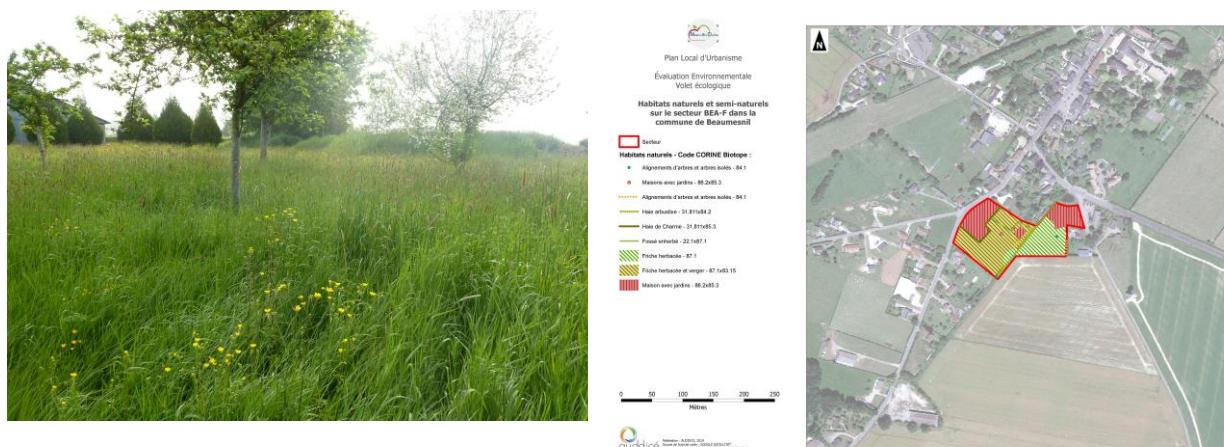
I.1 - Flore et Habitats naturels

Données bibliographiques

La base de données du conservatoire botanique agréée sur le territoire mentionne la présence de 748 espèces floristiques sur la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche. Parmi ces dernières, 17 espèces sont protégées à l'échelon régional ou national. Toutefois aucune de ces espèces n'a été observée sur le site. Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité.

Prospections de terrain

Le périmètre d'étude se compose d'une friche herbacée, d'un verger, de haies arbustives, de fossés enherbés, d'arbres isolés, d'alignements d'arbres et d'habitations avec des jardins.



- Friche herbacée (CB : 87.1) : La majeure partie du site se compose d'une friche herbacée. Cette dernière se compose d'une strate herbacée dominée par des poacées comme le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Pâturin des prés (*Paneion pratense*) et la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*). Le cortège se complète d'espèces comme la Grande ortie (*Urtica dioica*), l'Oseille des prés (*Rumex acetosa*) et dans une moindre mesure la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*). Un Verger de pommiers (CB : 83.15) est présent sur un secteur de la friche herbacée.
- Haie arbustive (CB : 31.811 x CB : 84.2) : Cette haie se compose d'une strate arbustive dense dominée par des espèces caducifoliées tel que l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*) et le Troène commun (*Ligustrum vulgare*) tandis que la strate herbacée est composée essentiellement par le Lierre grimpant (*Hedera helix*).
- Alignements d'arbres et arbres isolés (CB : 84.1) : Les alignements d'arbres sont composés de Peuplier noir (*Populus nigra*) et de Thuya géant (*Thuja plicata*), les arbres isolés sont du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de l'If commun (*Taxus baccata*) et du Charme commun (*Carpinus betulus*).
- Fossé enherbé (CB : 22.1 x CB : 87.1) : Un fossé traverse le site sur un axe Nord-Sud pour rejoindre une mare artificielle au Nord du site, ce fossé est végétalisé sur toute sa surface et possède très peu d'eau, on va retrouver en strate herbacée le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), le Pâturin des prés (*Paneion pratense*), la Consoude officinale (*Sympythum officinale*), la Grande ortie (*Urtica dioica*) et la Ronce commune (*Rubus fruticosus*). En strate arbustive sur une petite surface on va retrouver du Prunellier (*Prunus spinosa*) et du Charme commun (*Carpinus betulus*). Ce fossé est en voie de fermeture totale avec le développement du Prunellier. Il existe aussi un autre fossé à l'Ouest du site qui est à sec et complètement recouvert par la végétation herbacée.
- Maisons et jardins (CB : 86.2 x CB : 85.3) : Le site étant dans un village on va retrouver par conséquent un habitat anthropisé.

- Haie de Charme (CB : 31.811 x CB : 85.3) : Cette haie anthropisée délimite le terrain à l'Ouest du site.

Synthèse des enjeux

Il n'y a aucun habitat d'intérêt communautaire sur ce site, ni aucune espèce remarquable (patrimoniale ou/et protégée).

I.2 - Zones humides

Données bibliographiques

Aucune pré-localisation de zones humides sur le site.

Prospections de terrain

Aucune végétation caractéristique de zones humides n'a été observée.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu lié aux zones humides n'est à signaler.

I.3 - Faune

Données bibliographiques

Plusieurs espèces remarquables ont été indiquées sur le territoire de Mesnil-en-Ouche. Ces espèces sont présentes dans différentes ZNIEFF de type II comme le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), espèce « en danger critique d'extinction » au niveau régional, l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et le Héron cendré (*Ardea cinerea*), espèces « vulnérables ».

Les espèces patrimoniales, identifiées dans la bibliographie, n'ont pas été contactées lors de notre passage sur le site ; leurs milieux préférentiels restent peu représentés à non présents sur le secteur d'étude et ses abords immédiats. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier pour ces espèces.

Prospections de terrain

La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et non menacées en Haute-Normandie (liste rouge régionale). Les quelques observations intéressantes sont notées ci-dessous.

Oiseaux

Deux espèces protégées sont présentes sur le site. Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), « vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France et l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) « Quasi menacé » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

Il faut noter la présence de Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) et de Foulque macroule (*Fulica atra*) dans la mare au Nord juste à l'extérieur du site qui sont peu communs en Haute-Normandie selon l'indice de rareté régionale.

Les enjeux associés à ces espèces restent en préoccupation mineure pour la région.

Autres groupes

Aucun intérêt identifié ; aucune zone favorable à la reproduction des mammifères, des amphibiens et des odonates n'est présente sur le site. Par contre la présence d'une mare au Nord peut potentiellement attirer les amphibiens et les odonates.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu notable n'a été retenu pour ce secteur.

I.4 - Corridors écologiques

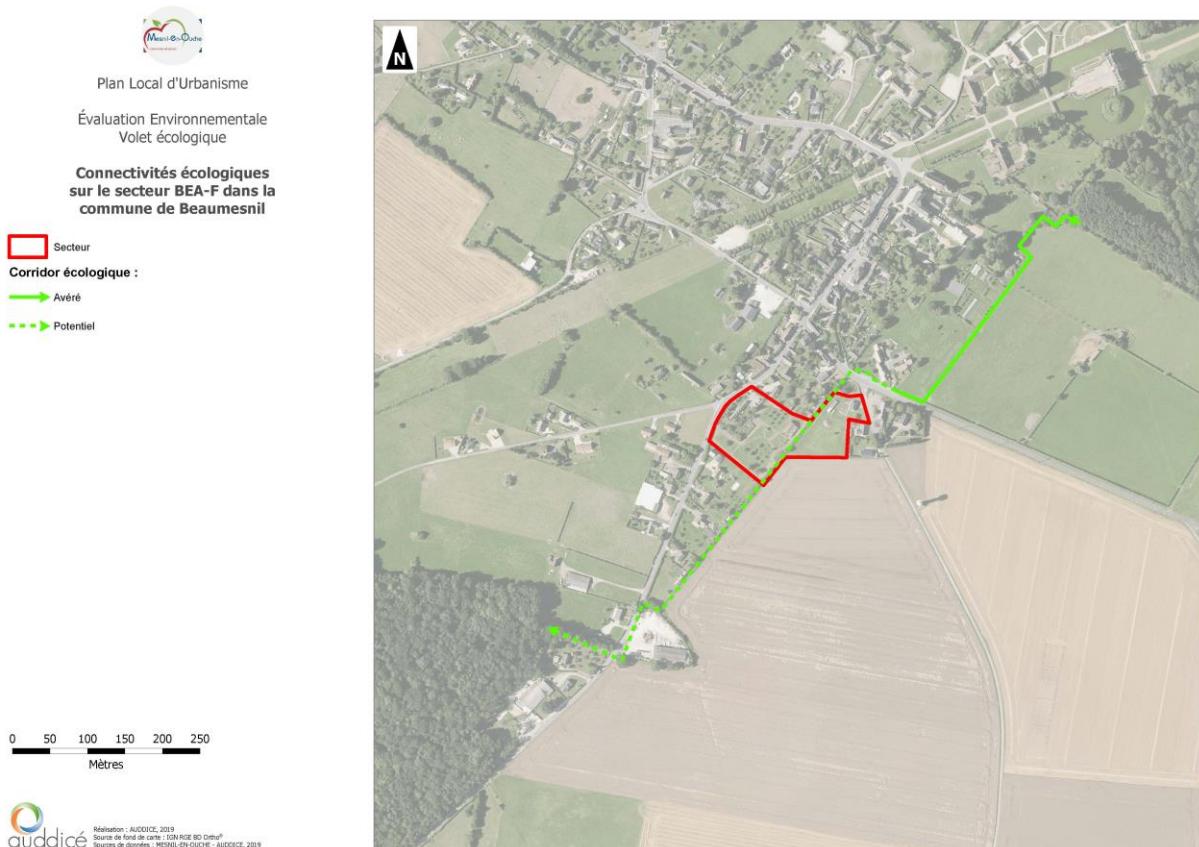
Données bibliographiques

L'ancienne commune de Beaumesnil dispose de plusieurs réservoirs et corridors écologiques : réservoirs humides et boisés ainsi que des corridors sylvo-arborés pour des espèces à faible déplacement et des corridors pour espèces à fort déplacement. Cet ensemble est identifié au niveau du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Haute-Normandie.

Il n'y a pas de corridors ni de réservoirs écologiques sur le site en question.

Prospections de terrain

Le secteur offre une diversité végétale et entomologique très faible. Par contre, la présence du fossé et de la haie qui traverse le site du Sud au Nord peut avoir un intérêt dans le cadre d'un corridor écologique car il existe d'autres corridors et réservoirs écologiques à proximité qui peuvent être reliés entre eux.

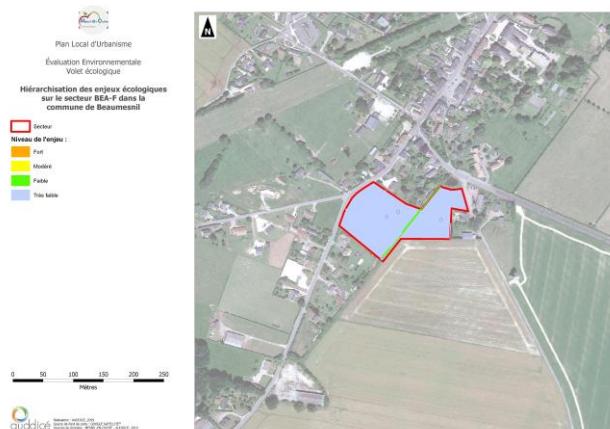


Synthèse des enjeux

Il n'existe pas réellement d'enjeu sur les corridors écologiques sur ce site mais la préservation du fossé et de la haie peut être intéressante pour maintenir une contribution à la connexion des corridors ou réservoirs de biodiversité déjà existants.

I.5 - Synthèse globale des enjeux écologiques

Hiérarchisation des enjeux écologiques



II - Analyse des impacts et proposition des mesures

II.1- Typologie d'impacts avant mesures

Rupture du potentiel corridor écologique

II.2 - Mesures d'évitement (ME)

ME1: Conserver en bon état le fossé et la haie pour maintenir au mieux la connexion entre les corridors et réservoirs écologiques.

II.3 - Mesures de réduction

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

II.4 - Mesures de compensation

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

II.6 - Synthèse des impacts bruts* et résiduels**

Groupe	Impacts bruts	Mesures	Impacts résiduels
Flore	Très faible	-	Très faible
Habitat	Très faible	-	Très faible
Zone humide	-	-	-
Avifaune	Très faible	-	Très faible
Reptiles	-	-	-
Mammifères	-	-	-
Amphibiens	-	-	-
Insectes	Très faible	-	Très faible
Corridor	Faible	ME1	Très faible

*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction

1.1.2 Secteur BEA-G, ancienne commune de Beaumesnil

Secteur BEA-G, ancienne commune de Beaumesnil

I - Etat initial

I.1 - Flore et Habitats naturels

Données bibliographiques

La base de données du conservatoire botanique agréée sur le territoire mentionne la présence de 748 espèces floristiques sur la nouvelle commune de Mesnil-en-Ouche. Parmi ces dernières, 17 espèces sont protégées à l'échelon régional ou national. Toutefois aucune de ces espèces n'a été observée sur le site. Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité.

Prospections de terrain

Le périmètre d'étude se compose d'une prairie pâturée, d'une friche herbacée, d'arbres isolés et d'un alignement d'arbres, d'une haie arbustive d'Aubépine et de maisons avec jardins.



- Prairie pâturée (CB : 38.11) : Cette prairie recouvre l'immense majorité du site, elle est composée notamment de Bouton d'or (*Ranunculus acris*), de Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), de Bugle rampante (*Ajuaga reptans*) et de Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*).
- Friche herbacée (CB : 87.1) : Une petite bande de friche est présente au Nord du secteur, elle se compose de Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), de Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), d'Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et de Grand ortie (*Urtica dioica*).
- Arbres isolés et alignement d'arbres (CB : 84.1) : On retrouve dans la strate arbustive de la prairie du Prunellier (*Prunus spinosa*), du Tremble (*Populus tremula*), de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) ainsi que du Thuya géant (*Thuja plicata*). Dans la strate arborée, du Tilleul commun (*Tilia vulgaris*) qui est bien représenté, du Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*). Du côté de la friche, du Noisetier (*Corylus avellana*), du Thuya géant (*Thuja plicata*) et du Bambou.
- Haie arbustive d'Aubépine (CB : 84.2 x CB : 31.81) : Cette haie située le long de la limite Est du site est composée quasi exclusivement d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), on retrouve également dans une moindre mesure de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*) ainsi que du Lierre grimpant (*Hedera helix*).
- Maisons avec jardins (CB : 86.2 x CB : 85.3) : Le site étant situé en zone urbaine on peut noter la présence de maisons avec jardins et de terrains de sport.

Synthèse des enjeux

Aucuns habitats ni espèces remarquables (patrimoniale ou/et protégée) n'ont été observés.

I.2 - Zones humides

Données bibliographiques

Aucune pré-localisation de zones humides sur le site.

Prospections de terrain

Aucune végétation caractéristique de zones humides n'a été observée.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu lié aux zones humides n'est à signaler.

I.3 - Faune

Données bibliographiques

Comme mentionné sur le site précédent, plusieurs espèces remarquables ont été indiquées sur le territoire de Mesnil-en-Ouche. Ces espèces sont présentes dans différentes ZNIEFF de type II comme le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), espèce « en danger critique d'extinction » au niveau régional, l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et le Héron cendré (*Ardea cinerea*), espèces « vulnérable ».

Les espèces patrimoniales, identifiées dans la bibliographie, n'ont pas été contactées lors de notre passage sur site ; leurs milieux préférentiels restent peu représentés à non présents sur le secteur d'étude et ses abords immédiats. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier pour ces espèces.

Prospections de terrain

La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et non menacées en Haute-Normandie (liste rouge régionale). Les observations intéressantes sont notées ci-dessous.

Oiseaux

Plusieurs espèces protégées fréquentent le secteur, dont des espèces à enjeux de conservation nationale :

- La Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) et le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) sont deux espèces classées « vulnérables » (Liste rouge nationale). Elles se trouvent notamment dans la haie à l'Est du site
- L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) est une espèce « quasi-menacée » en France. Elle niche au niveau des maisons et des autres structures en place sur le secteur et ses environs

Bien que ces espèces soient menacées en France, elles sont considérées « en préoccupation mineure » au niveau de la Haute-Normandie même si le degré de patrimonialité est modéré. Leurs enjeux restent faibles au niveau de la station.

Il faut noter également la présence du Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*), espèce peu commune en Haute-Normandie selon l'indice de rareté régionale.

Autres groupes

Aucun intérêt identifié, aucun autre groupe n'a été vu sur le site ; aucune zone favorable à la reproduction des amphibiens et des odonates n'est présente.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu notable n'a été retenu pour ce site.

I.4 - Corridors écologiques

Données bibliographiques

L'ancienne commune de Beaumesnil dispose de plusieurs réservoirs et corridors écologiques : réservoirs humides et boisés ainsi que des corridors sylvo-arborés pour des espèces à faible déplacement et des corridors pour des espèces à fort déplacement. Cet ensemble est identifié au niveau du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Haute-Normandie.

A l'Est du secteur d'étude on retrouve un corridor pour des espèces à fort déplacement (SRCE. DREAL, 2013).

Prospections de terrain

La présence d'une haie arbustive à l'extrémité Est du site offre à différentes espèces le moyen de rejoindre la forêt du Château de Beaumesnil sans devoir passer par la route ou par des milieux fortement anthropisés. Cette haie peut être un lieu de nourrissage et de reproduction pour certains oiseaux. Plusieurs espèces à enjeux de conservation sur le territoire national y ont été observées (voir ci-dessus). Ce corridor écologique est plus ou moins interrompu par les routes entre la forêt du Château de Beaumesnil et la forêt située au Sud du site près de la mairie.

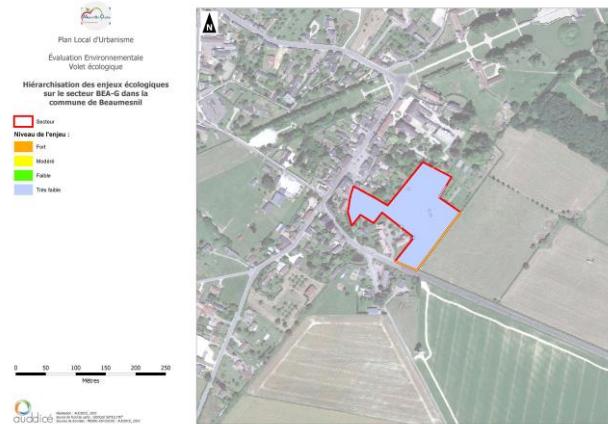


Synthèse des enjeux

La haie arbustive située à l'Est du site semble avoir un enjeu réel pour permettre l'échange des individus d'un milieu à un autre.

I.5 - Synthèse globale des enjeux écologiques

Hiérarchisation des enjeux écologiques



II - Analyse des impacts et proposition des mesures

II.1- Typologie d'impacts avant mesures

Un impact en matière de rupture de continuité écologique est susceptible d'être provoqué.

II.2 - Mesures d'évitement (ME)

ME1: Conserver et préserver la haie située à l'Est du site pour maintenir le corridor écologique déjà existant.

II.3 - Mesures de réduction

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

II.4 - Mesures de compensation

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

II.6 - Synthèse des impacts bruts* et résiduels**

Groupe	Impacts bruts	Mesure	Impacts résiduels
Flore	Très faible	-	Très faible
Habitat	Très faible	-	Très faible
Zone humide	-	-	-
Avifaune	Très faible	-	-
Reptiles	-	-	-
Mammifères	-	-	-
Amphibiens	-	-	-
Insectes	-	-	-
Corridor	Modéré	ME1	Très faible

*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction

1.1.3 Secteur EPI-A, ancienne commune d'Epinay

Secteur EPI-A, ancienne commune d'Epinay

I - Etat initial

I.1 - Flore et Habitats naturels

Données bibliographiques

La base de données du conservatoire botanique agréée mentionne sur le territoire la présence de 748 espèces floristiques sur la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche. Parmi ces dernières, 17 espèces sont protégées à l'échelon régional ou national. Toutefois aucune de ces espèces n'a été observée sur le site. Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité.

Prospections de terrain

Le périmètre d'étude se compose d'une friche herbacée, d'une prairie fauchée, d'une haie arbustive clairsemée de Prunellier, d'un boisement de chêne, d'arbres isolés, d'une jonchaille, d'une mare, de bâtiments et chemin.



- Friche herbacée (CB : 87.1) : Cet habitat est largement dominé par le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*). On retrouve également en moindre proportion le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Pâturel commun (*Poa trivialis*), l'Oseille crépue (*Rumex crispus*) et quelques individus de Scorzonère des prés (*Scorzonera humilis*) qui est une espèce « quasi-menacée » en Haute-Normandie.
- Prairie fauchée (CB : 38.2) : Ce milieu ayant été fauché récemment, il n'est pas possible de mettre en avant les espèces majoritaires qui constituent cet habitat.
- Haie arbustive clairsemée de Prunelliers (CB : 84.2 x 31.811) : Cette haie est située le long de la route, le long de la clôture Est et Nord du site. Elle est constituée de Prunellier (*Prunus spinosa*), d'Eglantier (*Rosa canina*) et de Ronce commune (*Rubus fruticosus*). Cette haie est très clairsemée, il n'existe pas de continuité entre les arbustes.
- Boisement de chêne (CB : 41.2) : Cette forêt est constituée de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et de Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) en strate arborée. En strate arbustive on retrouve du Noisetier (*Corylus avellana*) avec de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) et du Saule marsault (*Salix caprea*).
- Arbres isolés (CB : 84.1) : Quelques arbres et arbustes isolés sont présents comme le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Tremble (*Populus tremula*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).
- Jonchaille (CB : 53.5) : Cet habitat est situé en lisière du boisement de chêne, il est constitué de Junc diffus (*Juncus effusus*), de Junc glauque (*Juncus inflexus*), de Gaillet gratteron (*Galium aparine*) et de Laîche des bois (*Carex sylvatica*).
- Mare (CB : 22.1) : Elle ne possède pas de végétation.
- Hangar, silo à grains, chemins (CB : 86.2) : Au nord du site on trouve des bâtiments de stockages et un chemin.

Synthèse des enjeux

Une espèce remarquable a été observée sur le secteur, il s'agit du Scorzonère des prés (*Scorzonera humilis*), cette espèce est « quasi-menacée » en Haute-Normandie, elle est localisée dans la friche herbacée au Nord du site, quelques individus sont présents sur le site. Aucun habitat remarquable n'a été observé sur le secteur.

I.2 - Zones humides

Données bibliographiques

Aucune pré-localisation de zones humides sur le site.

Prospections de terrain

Lors de la sortie sur le site, une jonchaisie et une mare ont été localisées, il existe aussi un fossé en eau qui traverse la route au Nord-Ouest du site sans végétation caractéristique. En considérant seulement le critère de végétation, on peut considérer la présence d'une zone humide au niveau de la jonchaisie en lisière du Bois.



Synthèse des enjeux

Il existe un potentiel enjeu zone humide au niveau de la jonchaisie et aux alentours.

I.3 - Faune

Données bibliographiques

Comme mentionné sur les sites précédents, plusieurs espèces remarquables ont été indiquées sur le territoire de Mesnil-en-Ouche. Ces espèces sont présentes dans différentes ZNIEFF de type II comme le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), espèce « en danger critique d'extinction » au niveau régional, l'Engoulement d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et le Héron cendré (*Ardea cinerea*), espèces « vulnérable ».

Les espèces patrimoniales, identifiées dans la bibliographie, n'ont pas été contactées lors de notre passage sur site ; leurs milieux préférentiels restent peu représentés à non présents sur le secteur d'étude et ses abords immédiats. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier pour ces espèces.

Prospections de terrain

La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et non menacées en Haute-Normandie (liste rouge régionale). Les observations intéressantes sont indiquées ci-dessous.

Oiseaux

Deux espèces protégées fréquentent le secteur, elles ont un enjeu de conservation national :

- Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) est une espèce classée « vulnérable » (Liste rouge nationale). On le retrouve dans les haies et en lisière de forêt.
- L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) est une espèce « quasi-menacée » en France. Elle peut nicher au niveau du hangar et des autres structures en place sur le secteur et ses environs.

Bien que ces espèces soient menacées en France, elles sont considérées « en préoccupation mineure » au niveau de la Haute-Normandie même si le degré de patrimonialité est modéré pour le Bruant jaune. L'enjeu reste faible au niveau de la station.

Autres groupes

Aucun autre groupe n'a été vu sur le site, par contre la présence d'une petite mare au Nord du site peut potentiellement accueillir des amphibiens. L'absence de végétation aquatique est défavorable à la reproduction des odonates.

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu notable n'a été retenu pour ce secteur.

I.4 - Corridors écologiques

Données bibliographiques

L'ancienne commune d'Epinay dispose de deux types de corridors écologiques : les corridors sylvo-arboré pour les espèces à faible déplacement et les corridors pour des espèces à fort déplacement. Cet ensemble est identifié au niveau du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Haute-Normandie.

Prospections de terrain

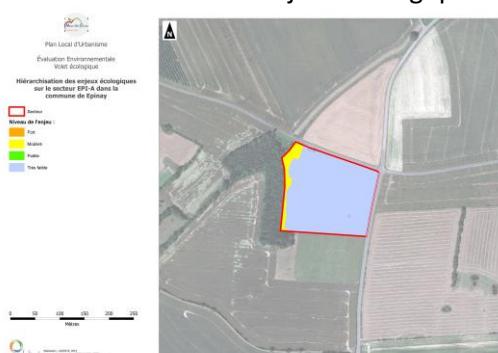
Sur le site les deux types de corridors sont présents, le corridor sylvo-arboré pour les espèces à faible déplacement au niveau du boisement à l'Ouest du site et le corridor pour les espèces à fort déplacement sur l'ensemble du site. Malgré la présence de ces corridors, il n'existe pas de continuité ni au niveau des haies, ni au niveau du boisement pour atteindre un réservoir écologique. Le Fossé qui longe la limite Nord-Ouest du site ne conduit à aucun réservoir écologique. Le secteur n'offre pas une diversité végétale et entomologique attractive aux espèces en tant que zone de ressources alimentaires et support de reproduction (oiseaux, insectes).

Synthèse des enjeux

Aucun enjeu pour la préservation ou le maintien d'un corridor n'est identifié.

I.5 - Synthèse globale des enjeux écologiques

Hiérarchisation des enjeux écologiques



II - Analyse des impacts et proposition des mesures

II.1- Typologie d'impacts

Impact sur la zone humide et la lisière forestière

II.2 - Mesures d'évitement (ME)

ME2 : Eviter au maximum la lisière forestière, notamment la Jonchaie, ainsi que la mare.

II.3 - Mesures de réduction

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

II.4 - Mesures de compensation

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

II.6 - Synthèse des impacts bruts* et résiduels**

Groupe	Impacts bruts	Mesures	Impacts résiduels
Flore	Faible	-	Très faible
Habitat	Très faible	-	Très faible
Zone humide	Modéré	ME2	-
Avifaune	Très faible	-	-
Reptiles	-	-	-
Mammifères	-	-	-
Amphibiens	-	-	-
Insectes	-	-	-
Corridor	Très faible	-	-

*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction

1.1.4 Secteur LBO-A, ancienne commune de La Barre-en-Ouche

Secteur LBO-A, ancienne commune de La Barre-en-Ouche

I - Etat initial

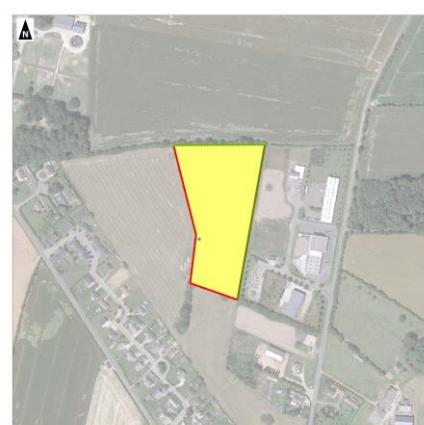
I.1 - Flore et Habitats naturels

Données bibliographiques

La base de données du conservatoire botanique agréée mentionne sur le territoire la présence de 748 espèces floristiques sur la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche. Parmi ces dernières, 17 espèces sont protégées à l'échelon régional ou national. Toutefois aucune de ces espèces n'a été observée sur le site. Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité.

Prospections de terrain

Le périmètre d'étude se compose pour l'essentiel d'une culture de maïs mais également d'une haie arborée, d'une haie arbustive, d'un fossé enherbé avec de l'eau stagnante et d'une petite mare.



- Culture de maïs (CB : 82.11) : Quasiment toute la surface d'étude est constituée d'une culture de maïs (*Zea mays*).
- Haie arborée (CB : 84.1 x 31.81) : Cette haie est située à l'extrême Nord du site, elle est constituée quasi exclusivement de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et d'un peu de Charme (*Carpinus betulus*) dans la strate arborée. La strate arbustive est composée de Charme (*Carpinus betulus*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Prunellier (*Prunus spinosa*), d'Eglantier (*Rosa canina*) et de Genêt à balais (*Cytisus scoparius*).
- Haie arbustive (CB : 31.81 x 84.2) : Située tout le long de l'extrême Est du secteur étudié, cette haie est constituée majoritairement de Prunellier (*Prunus spinosa*), on va retrouver dans une moindre quantité de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et un peu de Ronce commune (*Rubus fruticosus*).
- Mare (CB : 22.432) : Cette petite mare est située au Sud-Ouest du secteur, elle est en grande partie végétalisée. La mare est constituée de Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), de Jonc diffus (*Juncus effusus*), de Renoncule aquatique (*Ranunculus peltatus*) qui est « quasi-menacé » en Haute-Normandie, de Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*) et en moindre quantité de Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*). Ces espèces sont caractéristiques des zones humides.

Synthèse des enjeux

Une espèce remarquable a été observée sur le secteur, il s'agit de la Renoncule aquatique (*Ranunculus peltatus*). Cette espèce est « quasi-menacée » en Haute-Normandie, elle est localisée dans la petite mare au Sud-Ouest du site. Aucun habitat remarquable n'a été observé sur le secteur. L'enjeu est faible.

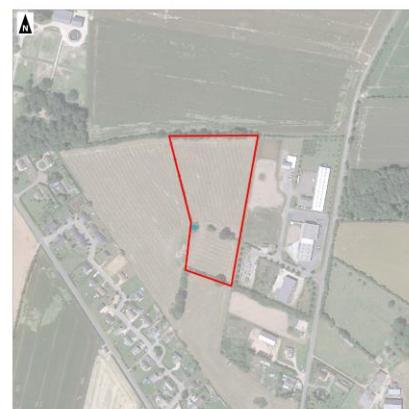
I.2 - Zones humides

Données bibliographiques

Aucune pré-localisation de zones humides sur le secteur étudié.

Prospections de terrain

Par sa composition végétale, le fossé enherbé peut être considéré comme une zone humide et la petite mare possède une végétation caractéristique des zones humides.



Synthèse des enjeux

Compte-tenu de la présence d'une végétation hygrophile au niveau de la mare et dans une moindre mesure dans le fossé, l'enjeu est fort.

I.3 - Faune

Données bibliographiques

Comme mentionné sur les sites précédents, plusieurs espèces remarquables ont été indiquées sur le territoire de Mesnil-en-Ouche. Ces espèces sont présentes dans différentes ZNIEFF de type II comme le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), espèce « en danger critique d'extinction » au niveau régional, l'Engoulement d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et le Héron cendré (*Ardea cinerea*), espèces « vulnérable ».

Les espèces patrimoniales, identifiées dans la bibliographie, n'ont pas été contactées lors de notre passage sur le site ; leurs milieux préférentiels restent peu représentés à non présents sur le secteur d'étude et ses abords immédiats. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier pour ces espèces.

Prospections de terrain

La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et non menacées en Haute-Normandie (liste rouge régionale). Les observations intéressantes sont notées ci-dessous.

Oiseaux

Plusieurs espèces protégées fréquentent le secteur, dont des espèces à enjeu de conservation national :

- Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) et la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) sont des espèces classées « vulnérables » (Liste rouge nationale). Ces espèces sont présentes dans les haies arbustives et arborées.
- L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) est une espèce « quasi-menacée » en France. Cette espèce est probablement nicheuse au niveau des bâtiments situés à proximité du site.
- Le Pic vert (*Picus viridis*) possède un degré de patrimonialité « modéré » en Haute-Normandie.

Bien que ces espèces soient menacées en France, elles sont considérées « en préoccupation mineure » au niveau de la Haute-Normandie ; leurs enjeux restent faibles au niveau de la station.

Autres groupes

Aucun intérêt identifié. La mare et les différents points d'eau en dehors du site peuvent potentiellement accueillir des populations d'amphibiens et d'odonates.

Synthèse des enjeux

Aucune espèce n'est protégée et menacée à l'échelle régionale.

Par conséquent, les enjeux faunistiques du secteur sont considérés comme faible.

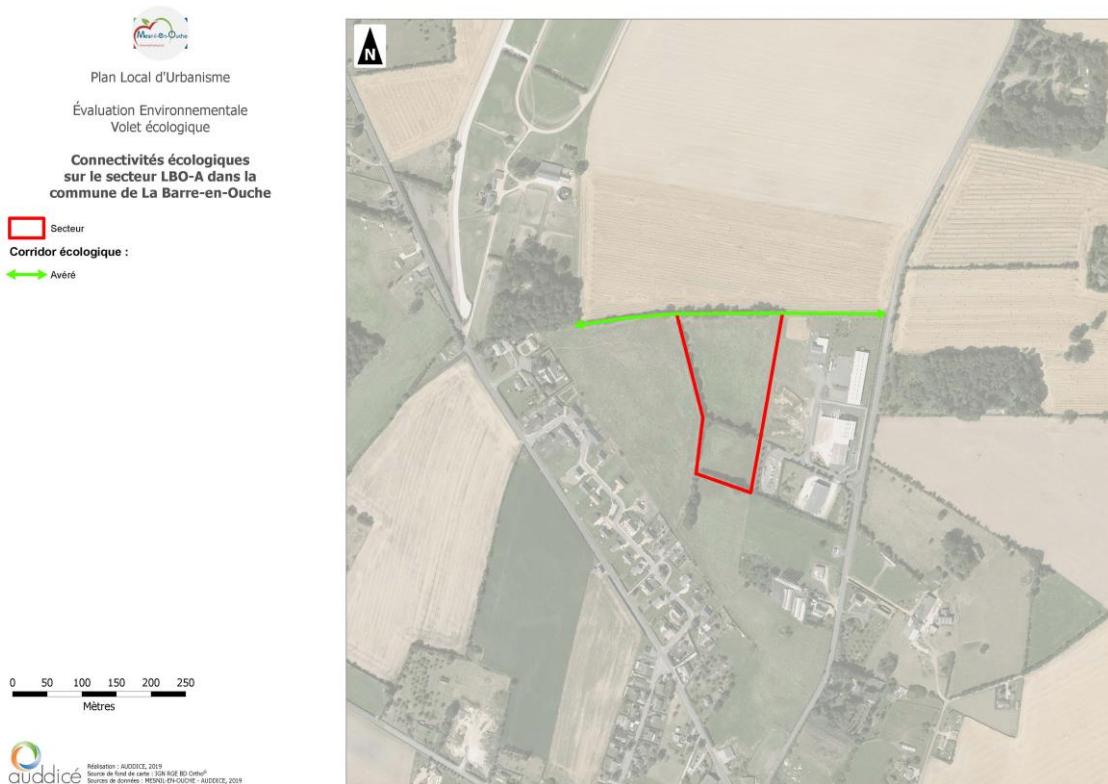
I.4 - Corridors écologiques

Données bibliographiques

L'ancienne commune de La Barre-en-Ouche dispose de corridors écologiques et d'un réservoir de biodiversité. Les deux types de corridors écologiques sont : corridors sylvo-arboré pour les espèces à faible déplacement et des corridors pour des espèces à fort déplacement. Le réservoir de biodiversité est un réservoir bois. L'ensemble de ces informations est identifié au niveau du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Haute-Normandie.

Prospections de terrain

Un seul corridor écologique est présent sur le site, il s'agit du corridor pour les espèces à fort déplacement. Cela s'explique par la présence de grandes surfaces ouvertes comme les cultures. Ce secteur est plus ou moins délimité par des haies et un fossé. Les haies sur le site sont en régression et plusieurs d'entre-elles ont été arrachées. La continuité écologique du site est donc menacée. Par contre le Nord du site conserve une haie arborée et une haie arbustive qui permet de relier deux bois situés à l'Ouest et à l'Est du site. Ces haies sont importantes pour l'ensemble des populations d'oiseaux dans le cadre de l'alimentation et de la reproduction.



Synthèse des enjeux

Les enjeux écologiques sont « forts » du fait de la présence d'un corridor écologique au Nord du site qui permet de relier deux bois.

I.5 - Synthèse globale des enjeux écologiques

Hiérarchisation des enjeux écologiques



II - Analyse des impacts et proposition des mesures

II.1- Typologie d'impacts d'avant mesures

- Destruction/détérioration des zones humides
- Rupture de continuité écologique

II.2 - Mesures d'évitement

ME1 : Préserver au maximum les haies présentes sur le site pour maintenir la continuité écologique et replanter les haies récemment arrachées pour renforcer la continuité déjà existante. Cet objectif se traduira par la mise en place d'une protection de cette emprise.

ME2 : Eviter tout projet sur les zones humides et notamment la mare au Sud-Ouest à enjeu fort, maintenir le fossé à l'Est du site dans un bon état. Cet objectif se traduira par la mise en place d'une protection de cette emprise avec un classement en « Np » de la zone.

II.3 - Mesures de réduction

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

II.4 - Mesures de compensation

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

II.6 - Synthèse des impacts bruts* et résiduels**

Groupe	Impacts bruts	Mesures	Impacts résiduels
Flore	Faible	ME1	Très faible
Habitat	Très faible	-	Très faible
Zone humide	Fort	ME2	Très faible
Avifaune	Faible	ME1	Très faible
Reptiles	-	-	-
Mammifères	-	-	-
Amphibiens	-	-	-
Insectes	-	-	-
Corridor	Fort	ME1	Très faible

*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction

1.1.5 Secteur LBO-E, ancienne commune de La Barre-en-Ouche

Secteur LBO-E, ancienne commune de La Barre-en-Ouche

I - Etat initial

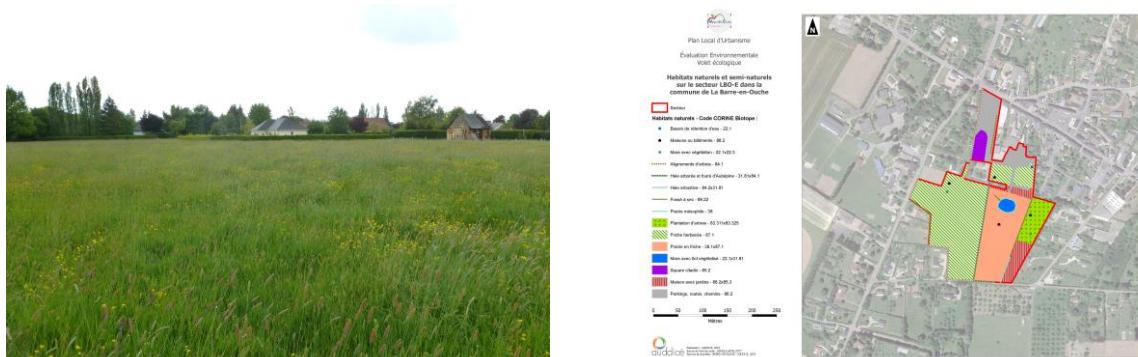
1.1 - Flore et Habitats naturels

Données bibliographiques

La base de données du conservatoire botanique agréée mentionne sur le territoire la présence de 748 espèces floristiques sur la nouvelle commune de Mesnil-en-Ouche. Parmi ces dernières, 17 espèces sont protégées à l'échelon régional ou national. Toutefois aucune de ces espèces n'a été observée sur le site. Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité.

Prospections de terrain

Le périmètre d'étude se compose pour l'essentiel d'une friche herbacée et d'une prairie en friche mais également d'une prairie mésophile, d'une haie arborée et fourré d'aubépine, d'alignements d'arbres, d'une haie arbustive, d'une mare avec un îlot végétalisé, de mares avec de la végétation, d'un bassin de rétention d'eau, d'un square citadin, d'une plantation d'arbres, de parkings/routes/chemins, de maisons ou bâtiments, de maisons avec jardins et pour finir de deux fossés à sec pour gérer l'eau.



- Friche herbacée (CB : 87.1) : La moitié de la surface du site est constituée de cet habitat, il est composé dans sa partie Nord de Bardane à petits capitules (*Arctium minus*), de Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et de Brome mou (*Bromus hordeaceus*). On va également retrouver quelques arbustes comme le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) qui est l'espèce la plus représentée et qui appartient aux espèces invasives ; dans une moindre mesure du Buis commun (*Buxus sempervirens*) et du Prunellier (*Prunus spinosa*). Ces espèces ne sont pas d'origines naturelles. La partie Sud qui représente 80% de la surface est constituée de Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), de Bouton d'or (*Ranunculus acris*), de Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) et de Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*). On retrouve également sur des barbelés de l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*).
 - Prairie en friche (CB : 38.1 x 87.1) : Située au milieu du site, cette prairie est composée de Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), de Bouton d'or (*Ranunculus acris*), d'Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*).
 - Prairie mésophile (CB : 38) : Cet habitat entoure la mare, il est constitué de Bouton d'or (*Ranunculus acris*), de Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), de Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et de Jonc diffus (*Juncus effusus*).
 - Haie arborée et fourré d'aubépine (CB : 31.81 x 84.1) : Cet habitat délimite la prairie en friche. Il est constitué dans sa partie arbustive d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Prunellier (*Prunus spinosa*), d'Eglantier (*Rosa canina*), et de Petit Orme (*Ulmus minor*). La strate arborée est composée de Charme (*Carpinus betulus*), de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), de Hêtre (*Fagus sylvatica*) et dans une moindre mesure de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et de Tilleul commun (*Tilia europaea*).
 - Alignements d'arbres (CB : 84.1) : Le premier alignement est situé à proximité d'habitations au Nord du site, il est composé de Thuya géant (*Thuja plicata*) et de Sureau noir (*Sambucus nigra*). Le second alignement d'arbres est localisé le long du parking au Nord du site, il est constitué exclusivement de Tilleul commun (*Tilia europaea*).

- Haies arbustives (CB : 84.2 x 31.81) : Ces haies délimitent les différents terrains d'habitation, elles sont composées de Charme (*Carpinus betulus*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Noisetier (*Corylus avellana*) et de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).
- Mare avec un îlot végétalisé (CB : 22.1 x 31.81) : Cette mare est utilisée comme un bassin de rétention d'eau, il n'y a pas de végétation aquatique, par contre il existe un îlot au milieu de ce dernier qui est recouvert par de la végétation comme du Merisier (*Prunus avium*), de l'Eglantier (*Rosa canina*) et de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*).
- Mares avec végétation (CB : 22.1 x 22.3) : Une petite mare est située à l'Ouest du site, la végétation qui l'entoure est composé de Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*), de Jonc diffus (*Juncus effusus*), de Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et d'Oseille agglomérée (*Rumex conglomeratus*), l'ensemble de ces espèces sont caractéristiques des zones humides. Une mare est située à l'Est du site, n'ayant pas d'accès, on peut seulement dire que cette mare est végétalisée et que l'on retrouve de l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*). On peut supposer que cette mare appartient à une zone humide.
- Bassin de rétention d'eau (CB : 22.1) : Ce petit bassin est situé au Nord du site à proximité d'une habitation. Il n'y a pas de végétation dans ce bassin par contre autour on va avoir en grande quantité de la Grande Ortie (*Urtica dioica*), en moindre quantité de la Vesce commune (*Vicia sativa*) et de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*).
- Square citadin (CB : 85.2) : Situé au Nord de l'aire d'étude à proximité du parking, ce square est composé de Pâquerette (*Bellis perennis*), de Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), de Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et de l'Achilée millefeuille (*Achillea millefolium*). Il y a également quelques Tilleul commun (*Tilia europaea*).
- Plantation d'arbres (CB : 83.311 x 83.325) : A l'Est du site on retrouve une plantation d'arbres feuillus mais également de conifères, comme le Sapin pectiné (*Abies alba*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et le Merisier (*Prunus avium*).
- Parking, routes et chemins (CB : 86.2) : Ce site étant localisé en milieu urbain, on retrouve logiquement ces aménagements.
- Maisons ou bâtiments (CB : 86.2) : Quelques bâtiments et une maison sont isolés sur le site.
- Maisons avec jardins (CB : 86.2 x 85.3) : On retrouve sur le secteur deux maisons d'habitation avec jardins.
- Fossés à sec (CB : 89.22) : Un fossé est directement relié avec la mare et son îlot végétalisé pour pouvoir évacuer l'eau au cas de surplus et enfin un fossé va longer les terrains à l'Ouest du site pour rejoindre les évacuations en bord de route.

Synthèse des enjeux

Aucunes espèces, aucun habitat remarquables ni aucun habitat n'ont été observés sur le secteur. L'enjeu est très faible.

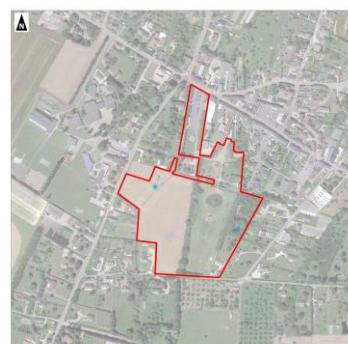
I.2 - Zones humides

Données bibliographiques

Aucune pré-localisation de zones humides sur le secteur étudié.

Prospections de terrain

La mare située à l'ouest du site est caractéristique d'une zone humide par sa composition végétale. La mare végétalisée localisée à l'Est du site peut être considérée comme une zone humide même si cela demanderait confirmation.



Synthèse des enjeux

Compte-tenu de la présence d'au moins une zone humide sur le secteur, on peut considérer que l'enjeu est fort même s'il ne représente qu'une petite surface.

I.3 - Faune

Données bibliographiques

Comme mentionné sur les sites précédents, plusieurs espèces remarquables ont été indiquées sur le territoire de Mesnil-en-Ouche. Ces espèces sont présentes dans différentes ZNIEFF de type II comme le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), espèce « en danger critique d'extinction » au niveau régional, l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et le Héron cendré (*Ardea cinerea*), espèces « vulnérable ».

Les espèces patrimoniales, identifiées dans la bibliographie, n'ont pas été contactées lors de notre passage sur le site ; leurs milieux préférentiels restent peu représentés à non présents sur le secteur d'étude et ses abords immédiats. Le secteur ne présente pas d'intérêt particulier pour ces espèces.

Prospections de terrain

La majorité des espèces ayant fréquenté ce secteur concerne des espèces communes et non menacées en Haute-Normandie (liste rouge régionale). Les observations intéressantes sont notées ci-dessous.

Oiseaux

Plusieurs espèces protégées fréquentent le secteur, dont des espèces à enjeux de conservation nationale :

- L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbica*) et le Martinet noir (*Apus apus*) sont des espèces « quasi-menacées » en France. Ces espèces sont probablement nicheuses au niveau des bâtiments à proximité du site.

On peut également noter la présence de Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) qui est peu commun en Haute-Normandie et qui est présent sur le site au niveau de la mare située au milieu du site.

Bien que ces espèces soient menacées en France, elles sont considérées « en préoccupation mineure » au niveau de la Haute-Normandie ; leurs enjeux restent très faibles au niveau de la station.

Autres groupes

Aucun intérêt identifié. Cependant la mare et les différents points d'eau du site peuvent potentiellement accueillir des populations d'amphibiens.

Synthèse des enjeux

Aucune espèce n'est protégée et menacée à l'échelle régionale.

Par conséquent, les enjeux faunistiques du secteur sont considérés comme faibles.

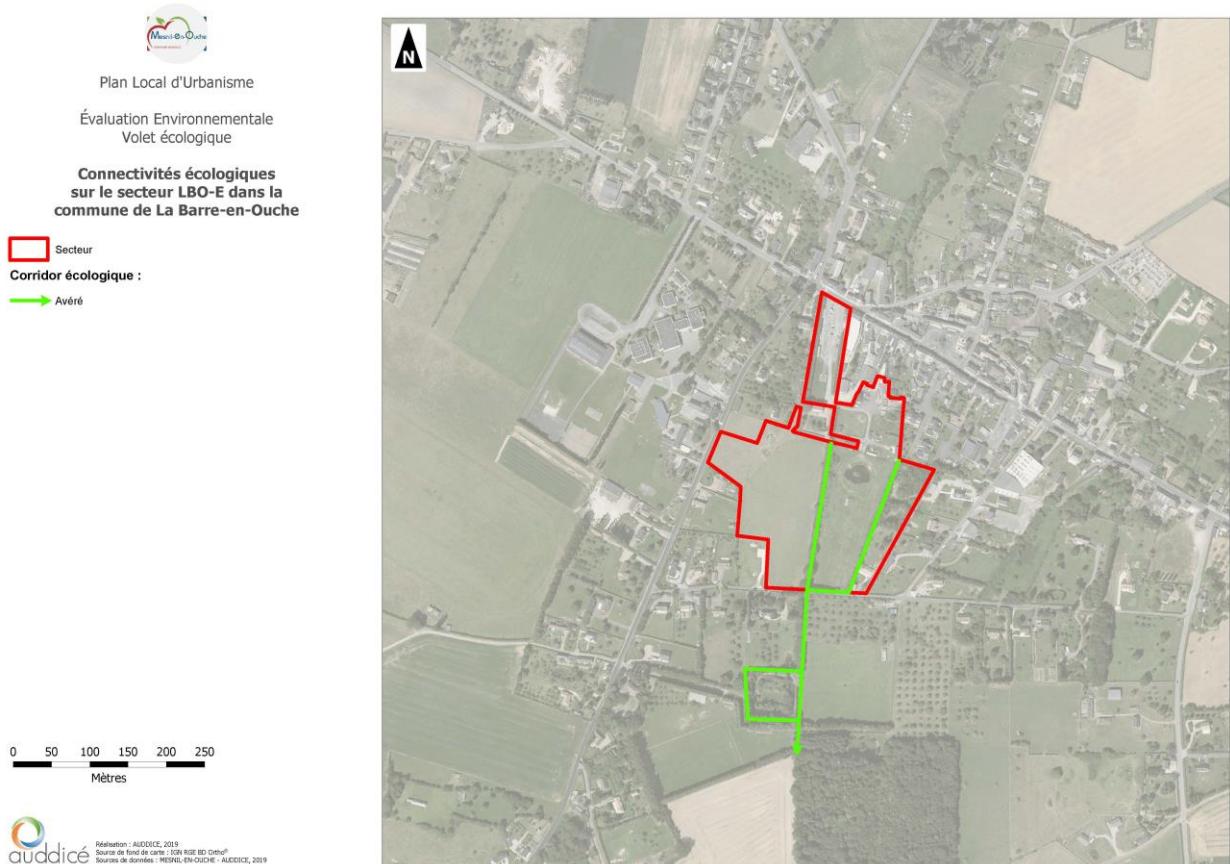
I.4 - Corridors écologiques

Données bibliographiques

L'ancienne commune de La Barre-en-Ouche dispose de corridors écologiques et d'un réservoir de biodiversité. Les deux types de corridors écologiques sont : corridors sylvo-arboré pour les espèces à faible déplacement et des corridors pour des espèces à fort déplacement. Le réservoir de biodiversité est un réservoir bois. L'ensemble de ces informations sont identifiés au niveau du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Haute-Normandie.

Prospections de terrain

Un seul corridor écologique est présent sur le site, il s'agit du corridor pour les espèces à fort déplacement, cela s'explique par la présence de grandes surfaces ouvertes comme les prairies et les friches herbacées. Ce secteur comprend plusieurs haies et notamment les haies arborées au centre du site. Ces haies permettent d'atteindre une forêt au Sud du site, la continuité écologique est préservée par contre il n'y a pas de continuité au Nord du site, les nombreuses routes, ruptures de haies empêchent la connexion avec la forêt située au Nord. Ces haies sont importantes pour relier le milieu ouvert (friche herbacée) et le milieu forestier et peuvent accueillir plusieurs espèces d'oiseaux.

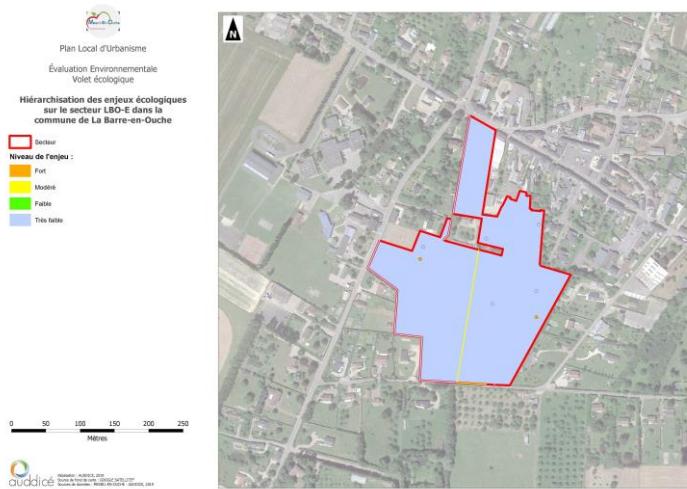


Synthèse des enjeux

Les enjeux écologiques sont « modérés » du fait d'une rupture de corridor entre le Sud et le Nord. Mais on conserve une continuité au Sud du site qui permet d'atteindre la forêt au Sud.

I.5 - Synthèse globale des enjeux écologiques

Hiérarchisation des enjeux écologiques



II - Analyse des impacts et proposition des mesures

II.1 - Typologie d'impacts d'avant mesures

- Destruction/détérioration des zones humides
- Rupture de continuité écologique

II.2 - Mesures d'évitement

ME1 : Conserver les haies arborées situées au centre du site pour conserver une connexion jusqu'à la forêt dans le Sud. Cet objectif se traduira par la mise en place d'une protection de cette emprise.

ME2 : Eviter tout projet sur les zones humides et notamment la petite mare située à l'Ouest du site. La mare à l'Est doit être aussi préserver dans le doute de la présence d'une zone humide à cet endroit. Cet objectif se traduira par l'identification des mares au titre du Code de l'Urbanisme.

II.3 - Mesures de réduction

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

II.4 - Mesures de compensation

Aucune mesure de cette nature n'est nécessaire.

II.6 - Synthèse des impacts bruts* et résiduels**

Groupe	Impacts bruts	Mesures	Impacts résiduels
Flore	Très faible	-	Très faible
Habitat	Très faible	-	Très faible
Zone humide	Fort	ME2	Très faible
Avifaune	Très faible	-	Très faible
Reptiles	-	-	-
Mammifères	-	-	-
Amphibiens	-	-	-
Insectes	-	-	-
Corridor	Modéré	ME1	Très faible

*Avant/**après mesures d'évitement et de réduction

CHAPITRE 2. CHAPITRE 2. SITES NATURA 2000 ET ZNIEFF : DEFINITIONS ET DESCRIPTIONS

2.1 Réseau Natura 2000

2.1.1 Rappel

■ **Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS)**

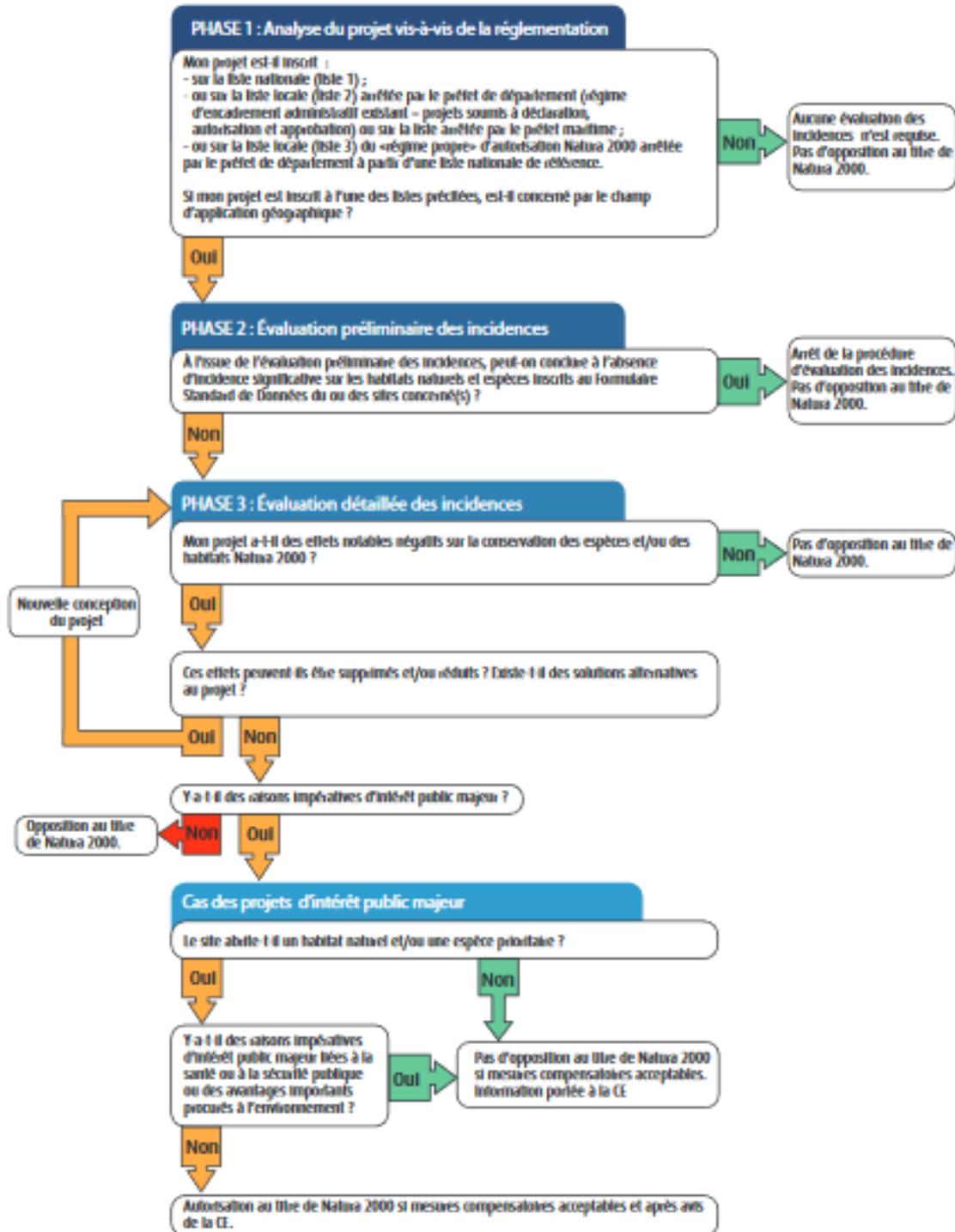
La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite **directive « Habitats »** prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui, associées aux Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées en application de la **directive « Oiseaux »**, forment le Réseau Natura 2000.

Les ZSC sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États Membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont définies à partir des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Le réseau Natura 2000 constitue un ensemble d'espaces naturels visant à préserver les richesses naturelles de l'Union Européenne tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Son objectif premier est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des habitats d'espèces de la directive « Habitats » et des habitats d'espèces de la directive « Oiseaux ».

■ **Evaluation des incidences Natura 2000**

Conformément aux articles 6.3 et 6.4 de la directive « Habitats » ainsi qu'au décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, complété par la circulaire du 15 avril 2010, tous programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou installations, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000 (individuellement ou en raison de leurs effets cumulés) doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du(s) site(s) concerné(s). Le schéma, ci-dessous, illustre la démarche à respecter en cas de projet.



Dans ce cadre, les sites Natura 2000 ont été recensés dans un rayon de 2 km autour de la commune, à partir des données disponibles auprès par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Ils sont présentés ci-dessous.

Dans le contexte du réseau Natura 2000, la commune est concernée par 3 sites dans un périmètre de 2 km.

2.1.2 Sites Natura 2000 sur les anciennes communes et à proximité (2km)

Il n'y a pas de sites Natura 2000 sur les anciennes communes de Beaumesnil, d'Epinay ou de La Barre-en-Ouche ou à proximité (2km).

2.1 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

2.2.1 Rappel

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

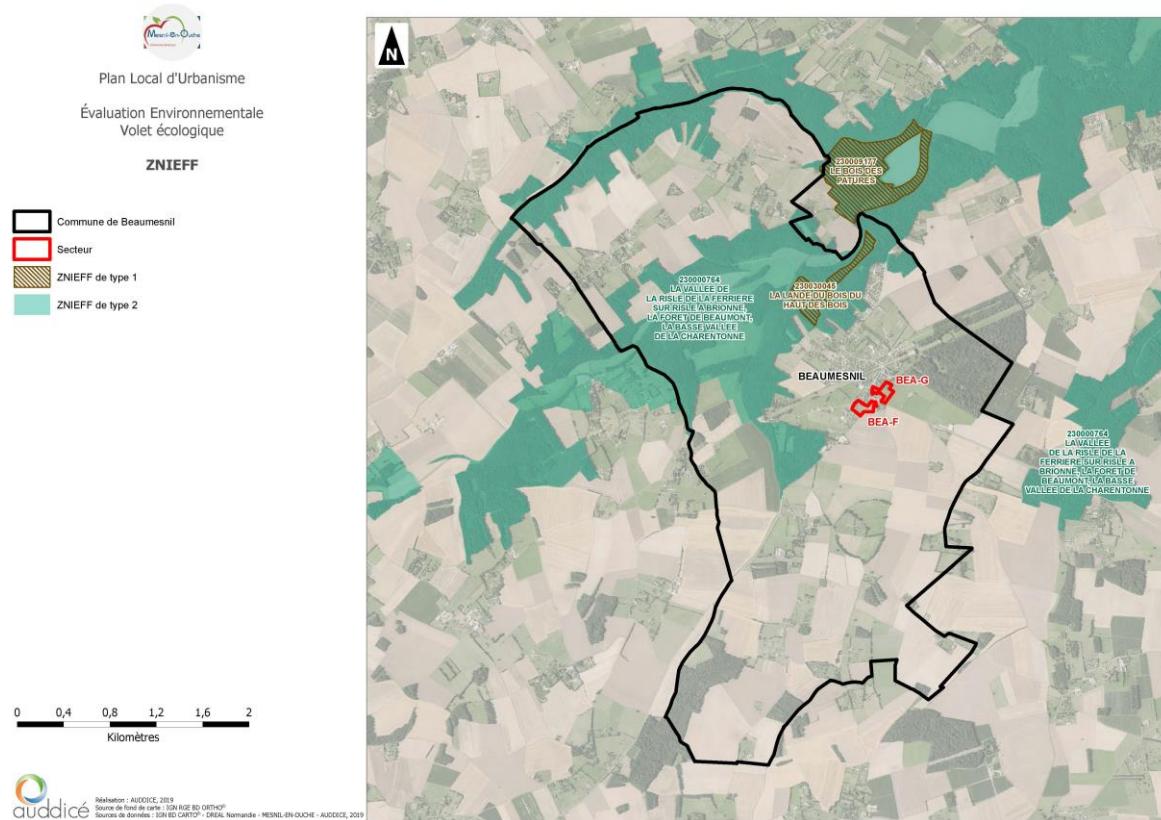
2.2.2 ZNIEFF présentes sur les anciennes communes et à proximité (2km)

Sur l'ensemble des sites étudiés, cinq ZNIEFF sont présentes à proximité.

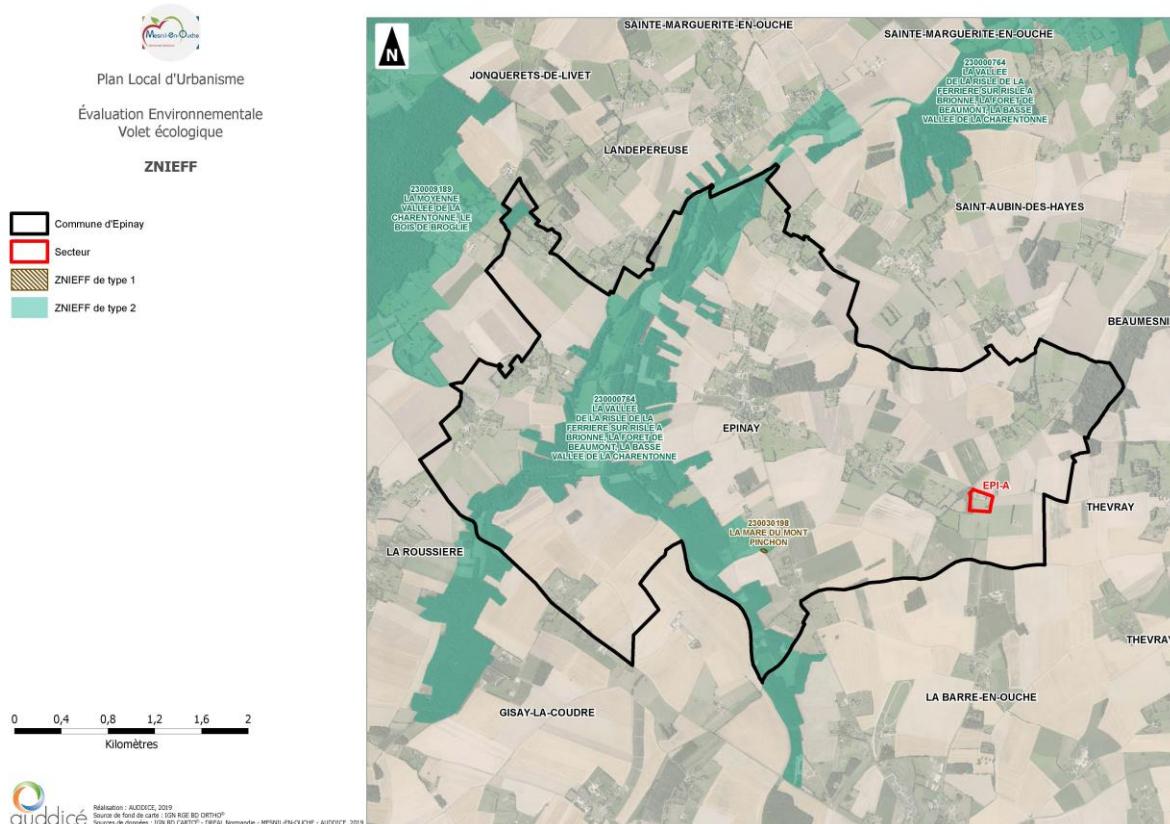
Type de protection	Identification	Dénomination	Surface (ha)	Distance par rapport aux sites (m)	Communes à proximité des ZNIEFF
ZNIEFF de type I	ZNIEFF 230030045	La Lande du Bois du Haut des Bois	11	850	Beaumesnil
ZNIEFF de type I	ZNIEFF 2300009177	Le Bois des Pâtures	38	1500	Beaumesnil
ZNIEFF de type I	ZNIEFF 230030198	La Mare du Mont Pinchon	>1	1800	Epinay
ZNIEFF de type II	ZNIEFF 230000764	La Vallée de la Risle de la Ferrière sur Risle à Brionne, la Forêt de Beaumont, la Basse Vallée de la Charentonne	11702	350	Beaumesnil, La Barre-en-Ouche, Epinay
ZNIEFF de type II	ZNIEFF 230031131	La Vallée de la Risle de Rugles à Ferrière-sur-Risle	2913	1900	La Barre-en-Ouche

Tableau 1. Inventaire des ZNIEFF dans un rayon de 2 km autour des sites sur les anciennes communes de Beaumesnil, de La Barre-en-Ouche et d'Epinay.

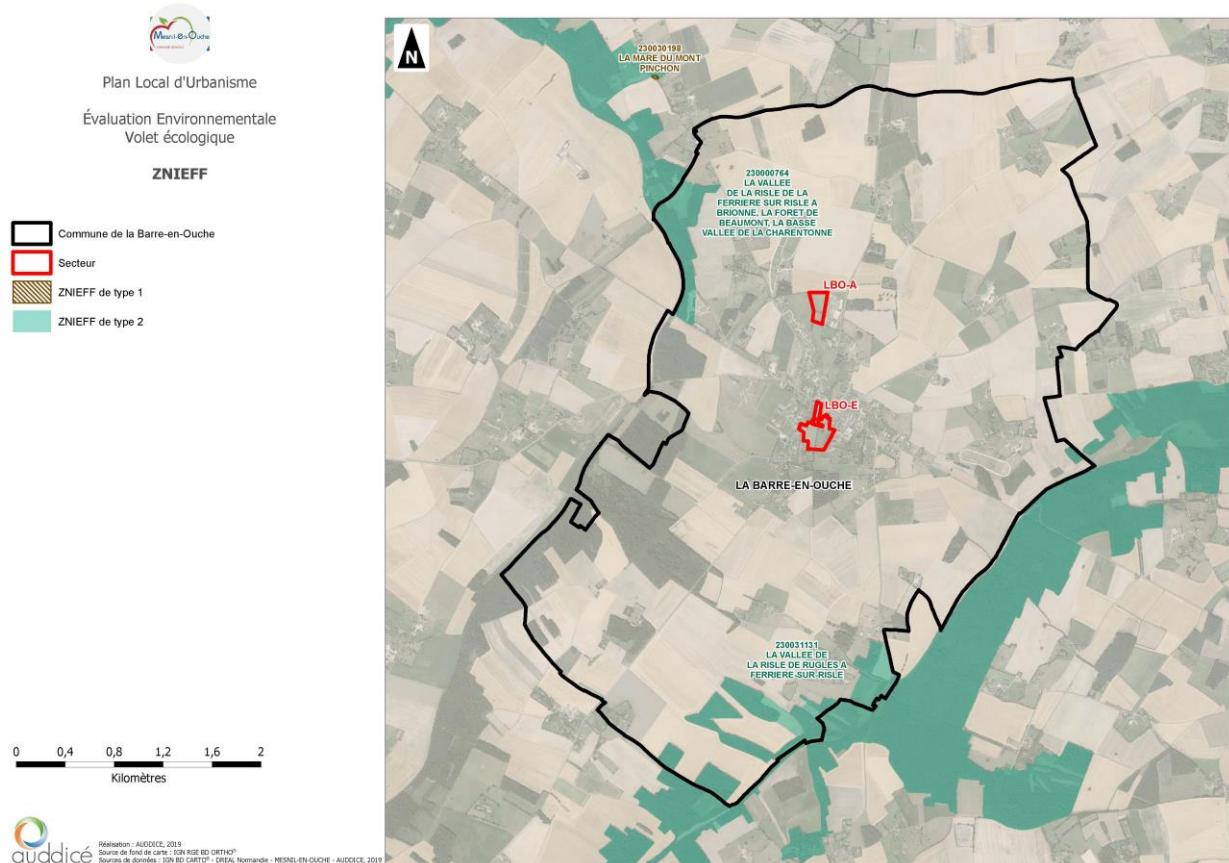
Les ZNIEFF et les éléments qui ont justifié leur désignation sont décrits ci-après.



Carte 3. Localisation des ZNIEFF sur la commune déléguée de Beaumesnil



Carte 4. Localisation des ZNIEFF sur la commune déléguée d'Epinay



Carte 5. Localisation des ZNIEFF sur la commune déléguée de La Barre-en-Ouche

■ **ZNIEFF de Type I : La Lande du Bois du Haut des Bois (ZNIEFF 230030045)**

La lande sèche du « Haut des Bois » constitue un groupement rare à l'échelle de la Haute-Normandie.

Cette lande secondaire sèche à Ericacées s'est formée suite à la tempête de 1999 et aux coupes forestières faisant suite. Elle héberge deux espèces déterminantes de phanérogames, l'ajonc nain (*Ulex minor R*) et la bruyère cendrée (*Erica cinerea PC*).

Le site est menacé par la plantation de jeunes conifères qui à terme risque de fermer le milieu et de dégrader la structure générale de la lande. Néanmoins, les quelques stations d'ajonc nain sont situées en périphérie de la parcelle et ne semblent pas menacées.

Des inventaires complémentaires sur l'entomofaune pourront être conduits.

La gestion forestière pourrait être orientée afin de conserver l'originalité du groupement.

■ **ZNIEFF de Type I : Le Bois des Pâtures (ZNIEFF 2300009177)**

Le bois de « Les Pâtures » constitue un prolongement, au sein de deux vallons et de la grande forêt de Beaumont.

La zone est entièrement boisée avec sur le plateau des groupements forestiers de la série de la chênaie acidiphiles et en fond de vallon de la frênaie et chênaie-charmaie sur colluvions.

Cet ensemble forestier a la particularité d'héberger la seule station connue en Haute-Normandie d'isopyre faux-pigamon (*Isopyrum thalictroides*) (E et protégée régionale). Cette espèce, rarissime dans la moitié nord de la France, se trouve en limite septentrionale de répartition.

Notons pour la faune, la présence du Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) (R) qui est présent dans l'ensemble de la zone.

« Les Pâtures », sans constituer un ensemble écologique exceptionnel à l'échelle régionale, est remarquable pour sa station d'*Isopyrum thalictroides* qu'il serait primordial de prendre en compte dans la gestion forestière.

■ **ZNIEFF de Type I : La Mare du Mont Pinchon (ZNIEFF 230030198)**

La mare du Mont Pinchon présente des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation particulièrement intéressantes abritant notamment le Potamot capillaire (*Potamogeton trichoides*), l'Ache inondée (*Apium inundatum*), la Véronique à écussons (*Veronica scutellata*), l'Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), la Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*). Cette diversité biologique est cependant fortement menacée par la présence d'une espèce introduite invasive qui pourrait supplanter rapidement toutes les autres plantes aquatiques de cette pièce d'eau : l'Hydrocotyle fausse renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*). Des opérations d'éradication seraient donc à conduire de façon urgente.

■ **ZNIEFF de Type II : La Vallée de la Risle de la Ferrière sur Risle à Brionne, la Forêt de Beaumont, la Basse Vallée de la Charentonne (ZNIEFF 230000764)**

Cette vaste ZNIEFF de plus de 11000 hectares se compose d'une grande diversité d'habitats. Même si la forêt, et plus particulièrement la chênaie-charmaie domine, on peut noter la présence de plantations de conifères, de landes sèches, de prairies de fauche et pâturées, de vergers, de haies, de quelques cultures, de prairies humides et d'un linéaire de rivière bordé d'une belle ripisylve d'aulnes glutineux. Des mares, bassins et ballastières présents sur l'ensemble du site permettent le développement d'une végétation aquatique (potamots, joncs, massettes).

Le boisement sur les coteaux et le plateau sont essentiellement une chênaie-charmaie où des espèces banales sont notées comme le chèvrefeuille, le noisetier, l'aubépine, la mélisque à une fleur, l'euphorbe des bois... Le sous-bois, souvent clairsemé, peut dans certains secteurs devenir très dense. Sur la plupart du massif, le chêne est favorisé mais le hêtre est toutefois encore bien présent, essentiellement sur les plateaux. Au niveau du bois de Saint-Brice, par exemple, on note aussi une boussole secondaire suivie d'un faciès de tillaie évoluant sur la frênaie-chênaie en bas de coteau. Une sous-espèce déterminante de fougère a été recensée : la Dryoptéride écailleuse (*Dryopteris affinis* ssp. *Affinis*). Au niveau de la forêt de Beaumont, on remarque là aussi des bétulaies, des tillaies, des hêtraies, des chênaies acidiphiles mais c'est la chênaie-charmaie qui domine. Plusieurs espèces déterminantes sont notées : la Lathrée écailleuse (*Lathraea squamaria*), la Céphalanthère à grandes feuilles (*Cephalanthera damasonium*) ou encore l'Isopyre faux-pigamon (*Isopyrum thalictroides*) dans les secteurs plus humides. Quelques plantations d'épicéas sont toutefois à noter. Elles demeurent encore rares actuellement mais peuvent, si elles se multiplient, conduire à une diminution de l'intérêt floristique et faunistique des boisements.

Quelques rares landes sèches sont présentes ponctuellement sur le site. Elles se caractérisent par la présence de deux espèces déterminantes, à savoir, la Bruyère cendré (*Erica cinerea*) et l'Ajonc nain (*Ulex minor*).

L'intérêt de la zone repose aussi sur la présence de cavités souterraines qui abritent de nombreuses espèces de chiroptères en hibernation et lors de la reproduction, toutes déterminantes de ZNIEFF. Ont été notées : le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), le Murin à oreilles échancreées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*). Les 4 premières étant de plus inscrites à l'annexe 2 de la directive habitats. Une cavité localisée sur la commune de Beaumont le Roger est inscrite au sein du réseau Natura 2000. Les espèces présentes ainsi que la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), une chauve-souris arboricole et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), trouvent dans cette vaste zone des territoires de chasse, leur permettant de réaliser l'ensemble de leur cycle (reproduction, hibernation, parturition, chasse).

Les prairies sont le second habitat bien représenté ici. Elles sont souvent pâturées, mais quelques prairies de fauches sont présentes. En se rapprochant de la rivière, l'humidité permet à quelques rares prairies humides de se maintenir. Dans les secteurs les plus humides, quelques reliques de mégaphorbiaies sont encore présentes mais bien rares. Toutefois, la flore présente un réel intérêt et de nombreuses espèces déterminantes sont présentes comme le Souchet long (*Cyperus longus*) très rare dans la région, la Laîche vésiculeuse (*Carex vesicaria*), le Gaillet des fanges (*Galium uliginosum*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) ou l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*). Le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), typique des prairies humides se rencontre dans toute la vallée. Ces prairies sont entrecoupées par quelques vergers, essentiellement de pommiers, et surtout d'importants linéaires de haies, d'un grand intérêt pour la faune (insectes, oiseaux...). L'ensemble apportant un habitat très favorable au Gazé (*Aporia crataegi*), un papillon devenu rare.

Un vaste plan d'eau servant de base de loisirs ainsi que diverses mares et fossés sont notés. Ces milieux favorisent le développement d'une végétation aquatique typique et sont d'un grand intérêt pour les libellules et les oiseaux. Les espèces déterminantes sont pour l'avifaune le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*), le Héron cendré (*Ardea cinerea*) et pour les libellules, la Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*), assez rare.

Enfin, la Risle et ses petits affluents forment un corridor indispensable pour la faune et offrent une source de nourriture abondante pour de nombreux oiseaux (martin-pêcheur, hirondelles...). Sur les rives, une végétation aquatique banale se développe (salicaire, iris, plantain d'eau...) mais on y note aussi plusieurs espèces déterminantes dont le catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*) devenu très rare, et le Pourpier d'eau (*Lythrum portula*). Dans le cours d'eau, plusieurs espèces déterminantes profitent des eaux courantes, plus ou moins rapides pour se développer tels que les Myriophylle verticillé (*Myriophyllum*

verticillatum) et le Potamot capillaire (*Potamogeton trichoides*), deux végétaux très rares, ainsi que la Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*), la Renoncule peltée (*Ranunculus peltatus*) et la Zanichellie des marais (*Zannichellia palustris*). L'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) une demoiselle d'intérêt communautaire et protégée au niveau national et l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*) sont deux espèces très rares qui apprécient les cours d'eau rapides et frais. La Risle est intégrée au réseau Natura 2000 (ZSC Risle, Guiel et Charentonne) pour sa faune piscicole. Dans ce secteur, des zones de fraies ont été recensées pour les Lamproies de Planer et fluviatile (*Lampetra planerii* & *L. fluviatilis*) et pour le Saumon atlantique (*Salmo salar*), 3 espèces inscrites à l'annexe II de la directive habitats.

Une ripisylve d'aulnes est bien présente sur l'ensemble du linéaire de la rivière et offre des milieux ombragés et très humides, où se trouvent la Petite Pyrole (*Pyrola minor*), l'Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*) et la Prèle des Bourbiers (*Equisetum fluviatile*), deux espèces rares et déterminantes qui trouvent ici des conditions idéales pour se développer.

Cet ensemble définit à la fois une trame verte continue, avec les boisements et les haies et une trame bleue de qualité avec la rivière et ses affluents. L'intérêt pour la faune et la flore est indéniable.

Toutefois, plusieurs problèmes sont notés : La sylviculture est bien présente et pas toujours compatible avec le maintien de la biodiversité. De nombreux déchets sont notés, particulièrement aux abords des parkings en forêt. En forêt de Beaumont, il existe un sureffectif de cerfs élaphes. La pression de pâturage est trop importante, banalisant les prairies. Les prairies naturelles, en fond de vallée, peuvent disparaître en raison du développement de l'urbanisation, des cultures (déjà bien présentes dans certains secteurs) et des plantations de peupliers. La qualité de l'eau en aval des agglomérations est souvent dégradée, à laquelle s'ajoute des pollutions agricoles. La libre circulation des poissons migrateurs est entravée par la présence de barrages et de seuils. L'intégration de la Risle au réseau Natura 2000 constitue néanmoins un atout pour cette ZNIEFF.

Dans cette ZNIEFF, plus de 100 espèces sont des espèces déterminantes ZNIEFF, des insectes, des mammifères, des oiseaux et des plantes.

■ **ZNIEFF de Type II : La Vallée de la Risle de Rugles à Ferrière-sur-Risle (ZNIEFF 230031131)**

Cette vaste zone comprend la vallée de la Risle s'étendant entre Rugles, à l'amont, et la Ferrière sur Risle, à l'aval. Plusieurs vallons et bois attenants à cette vallée, et assurant une continuité bleue et verte, ont été intégrés à cette ZNIEFF. Il s'agit, du nord vers le sud, du bois de Bois-Anzeray, du bois du Val, du bois des Fourneaux, du bois de la Noé, du Val Sommaire et des bois de Juignette. Cette ZNIEFF borde également à l'ouest la Forêt de Conches-Breteuil, également inscrite en ZNIEFF de type II.

La vallée de la Risle, dans ce secteur, se caractérise par de vastes étendues indemnes de toute urbanisation et route, donnant à l'ensemble un attrait paysager et sauvage remarquable. Malgré la présence de labours, le fond de vallée est dominé par des prairies pâturées mésophiles et mésohygrophiles. roselières, magnocariçaies, cariçaies, mégaphorbiaies sont encore présentes, mais souvent localisées et de tailles réduites. La ripisylve d'aulnes ou de peupliers, est plus ou moins dégradée selon les secteurs, elle est pratiquement absente au nord de la zone. Les boisements humides sont rares et localisés. La Risle présente des faciès variés lentiques et lotiques, avec des tapis d'hydrophytes différents selon les courants, présence du Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) dans les secteurs calmes et de la Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*) dans les eaux vives et claires. L'ensemble de la Risle fait partie du réseau Natura 2000 (ZSC "La

Risle, la Charentonne et la Guiel"), en particulier pour la présence de plusieurs poissons d'intérêt communautaire que sont les lamproies de Planer et fluviatile (*Lampetra planerii* & *Lampetra fluviatilis*), le Chabot (*Cottus gobio*), et le Saumon atlantique (*Salmo salar*). L'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), une demoiselle protégée nationalement et inscrite à l'annexe II de la Directive habitats, se rencontre plus en aval sur la Risle mais de nombreux habitats de cette ZNIEFF lui sont favorables. Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) et le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) sont deux oiseaux assez rares qui viennent chasser au dessus de la Risle, le second niche dans les berges abruptes. De nombreux végétaux, inféodés aux milieux humides et déterminants de ZNIEFF ont été répertoriés. Parmi ceux-ci, citons la Cardamine amère (*Cardamina amara*), la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*), la Laîche aiguë (*Carex acuta*), le Silaum des prés (*Silaum silaus*), la Laîche distique (*Carex disticha*). Les prairies humides constituent également l'habitat de deux orthoptères assez rares et déterminants, le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) et le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*). Ceux-ci constituent avec de nombreux autres insectes, une ressource pour la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), un passereau très rare et inscrit à l'annexe I de la Directive oiseaux. Cette vallée constitue une zone de halte migratoire pour divers oiseaux rares comme le Héron cendré (*Ardea cinerea*), la Grande aigrette (*Egretta alba*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)...

La grande majorité des bois est une chênaie-charmaie acide plus moins riche en bouleaux, on notera néanmoins quelques bois de pentes, habitats déterminants dans les zones les plus pentues. Quelques plantations de Chêne rouge ou de résineux s'observent. Au sein de ces bois, et en fonction de leur gestion, se sont développées des landes sèches à Callune et des landes humides à Bruyère à quatre angles (sur la commune de Juignette notamment). Quelques végétaux déterminants sont signalés au sein de ces bois, la Lathrée écailleuse (*Lathaea squamaria*), une plante parasite, ou la Doradille noire (*Asplenium adiantum-nigrum*), une petite fougère à tendance acidiphile. Cet ensemble boisé constitue surtout un vaste refuge pour la faune. Le Loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*), la Buse variable (*Buteo buteo*), l'Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) sont des oiseaux assez rares qui y nichent. Parmi les chauves-souris, la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), rare et déterminante, trouve des territoires de chasse idéals. Divers amphibiens communs ont été recensés, cette ZNIEFF leur permet d'accomplir l'ensemble de leur cycle vital.

Outre les atouts écologiques de ce site (zone refuge, corridor...), il présente un intérêt hydrologique important avec un rôle de rétention des crues notamment. La vallée a également des qualités paysagères indéniables.

La principale menace pesant sur le site est l'extension des labours au détriment des prairies, des landes ou des bois. Les plantations de résineux ou de chênes exotiques restent encore localisées, les bois installés sur les pentes semblant préservés. Les pollutions agricoles ou urbaines constituent également un problème pour la faune aquatique.

Dans cette ZNIEFF plus de 60 espèces sont des espèces déterminantes ZNIEFF, des insectes, des mammifères, des oiseaux et des plantes.